



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique budgétaire

Question écrite n° 3616

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer les principales conclusions qu'il a pu tirer de l'audit des finances publiques, commandé par le Premier ministre.

Texte de la réponse

L'audit des finances publiques, remis le 24 juin 2002, a montré la dégradation des comptes publics par rapport aux prévisions réalisées lors de l'élaboration du projet de loi de finances pour 2002. Alors que le Gouvernement précédent envisageait un besoin de financement de 14 % pour 2002, sur la base d'une hypothèse de croissance économique de 2,5 %, l'audit a estimé le déficit public dans une fourchette comprise entre 2,3 % et 2,6 % du produit intérieur brut, avant prise en compte des décisions du nouveau Gouvernement. Ce recalage a exigé le dépôt d'un projet de loi de finances rectificative. Celui-ci fut déposé le 10 juillet 2002 et la loi de finances rectificative promulguée le 6 août 2002. La réforme de l'assurance maladie, actuellement en chantier, permettra d'apporter des réponses à l'un des principaux problèmes relevés dans les conclusions de l'audit, l'absence de contrôle sur la dynamique de la dépense de soins. De même, la réforme des retraites qui vient d'être votée vise à résoudre une partie des difficultés soulevées par l'audit en matière de soutenabilité de nos finances publiques.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3616

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3307

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6503